

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00041
Numéro SIREN : 529 770 646
Nom ou dénomination : FONROCHE GEOTHERMIE

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 4234

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4 Néant *

				Exercice N clos le.				
				3	1	2		
				2	0	1		
				9				
				Net				
		Brut		Amortissements, provisions		3		
		1		2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	314 238	AG	311 680	2 557	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	178 893	AS	11 663	167 230	
		Autres immobilisations corporelles	AT	206 187	AU	121 781	84 406	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 530 505	CV		2 530 505	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	6 130	BI		6 130	
		TOTAL (II)	BJ	3 235 953	BK	445 124	2 790 828	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 187 298	BM	1 187 298
En cours de production de biens	BN				BO			
En cours de production de services	BP			35 651 316	BQ		35 651 316	
Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
Marchandises	BT				BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW			
Clients et comptes rattachés (3)*	BX			2 298 697	BY	219 900	2 078 797	
Autres créances (3)	BZ			45 409 038	CA		45 409 038	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD				CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	201 091	CG	201 091		
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	88 623	CI		88 623	
		TOTAL (III)	CJ	84 836 063	CK	219 900	84 616 163	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Écarts de conversion actif *	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	88 072 016	IA	665 024	87 406 992	
		Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
						(3) Part à plus d'un an :	CR	263 880
		Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 210 000)			DA	3 210 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	8 874		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG			
	Report à nouveau			DH	168 605		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	488 591		
	Subventions d'investissement			DJ	4 623 410		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	8 499 480		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN	1 301 451		
	TOTAL (II)			DO	1 301 451		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	20 392		
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	20 392		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 294 782		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV	46 506 347		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 565 277		
	Dettes fiscales et sociales			DY	614 817		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	4 446		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 600 000		
TOTAL (IV)			EC	77 585 668			
Ecart de conversion passif *			ED	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	87 406 992			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Écart de réévaluation libre			ID		
		Réserve de réévaluation (1976)			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	77 585 668		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	FH	FI	
	services*				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations			GB
		- dotations aux provisions			GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
	Autres charges (12)			GF	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GG		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	
Total des produits financiers (V)			GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
	Total des charges financières (VI)			GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	314 238	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 200	KT		KU	176 693
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	21 426	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	57 123	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	105 306	LC		LD	22 332	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	186 054	LO		LP	199 026	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	1 931 405	8V		8W	599 100	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	9 049	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	1 940 454	LR		LS	599 100	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 440 746	ØH		ØJ	798 126		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	314 238	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	178 893	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	21 426
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	57 123
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	127 638
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	385 080	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	2 530 505	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2 919	2F	6 130	
	TOTAL IV					I3		NJ	2 919	NK	2 536 635	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	2 919	ØL	3 235 953	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	FONROCHE GEOTHERMIE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	---------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	289 887	PF	21 793	PG		PH	311 680
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	556	QA	11 663	QB	556	QC	11 663
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	5 378	QE	2 143	QF		QG	7 520
	Matériel de transport			QH	15 998	QI	11 425	QJ		QK	27 423
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	53 031	QM	33 808	QN		QO	86 838
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	74 962	QV	59 038	QW	556	QX	133 444
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	364 850	ØP	80 831	ØQ	556	ØR	445 124

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE											
									Néant <input type="checkbox"/>		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	6 130	UV		UW	6 130		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	263 880				263 880		
	Autres créances clients			UX	2 034 817		2 034 817				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 000		4 000				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	235		235				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	636 303		636 303				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 568 677		1 568 677				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	9 008		9 008				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	42 010 492		42 010 492				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 180 324		1 180 324				
	Charges constatées d'avance			VS	88 623		88 623				
	TOTAUX				VT	47 802 488	VU	47 532 478	VV	270 010	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	16 294 782		16 294 782				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	10 565 277		10 565 277				
Personnel et comptes rattachés				8C	35 996		35 996				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	72 088		72 088				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	496 386		496 386					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 347		10 347					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	46 506 347		46 506 347				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	4 446		4 446				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	3 600 000		3 600 000				
TOTAUX				VY	77 585 668	VZ	77 585 668				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31122019						
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	488 59			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX			XW	2	
	Amendes et pénalités			WJ	28	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8			
	à long terme - imposées aux taux de 0 %									ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	24 35		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3				
TOTAL I									WR	512 99			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV			
	- imposées au taux de 0 %									WH			
	- imposées au taux de 19 %									WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY			
	Majoration d'amortissement*									XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG	201 71		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
		Créance dérogée par le report en arrière de déficit						ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	201 718
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	311 232		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	57 430
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	253 802	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>FONROCHE GEOTHERMIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	57 430	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	57 430	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 466	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septième du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(228 814)		Affectations - Réserves légales	ZB	8 874				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	406 293		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	177 479		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	168 605				
				TOTAL II	ZH	177 479					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	16 707 380				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	82 756				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	3 331				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	191 625				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	524 510				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	17 509 601			
							YW	7 600			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					9Z	8 717				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				YX	16 317				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YZ					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØS					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ZK					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	488 591	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(547 031)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	52977064600014			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES **Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑫					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑬	(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%		⑭					

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FONROCHE GEOTHERMIE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis	YF
		dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 031 852
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	29 896
TOTAL 1		OX	2 061 748
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	959
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	16 181 075
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 182 034
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	16 656 863
Variation négative des stocks		OQ	(320 364)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	792 389
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	46 765
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 715
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	17 178 368
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 065 414
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 065 414
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	2 974 497
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

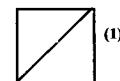
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONROCHE GEOTHERMIE

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310 VILLE ROQUEFORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 214000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LA COMPAGNIE DES CHATEAUX N° SIREN (si société établie en France) 5 2 3 1 2 8 2 0 5 % de détention 100 Nb de parts ou actions 214000 Adresse : N° 23 Voie CHEMIN DE GURUTZETA Code Postal 64500 Commune CIBOURE Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

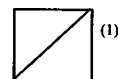
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONROCHE GEOTHERMIE

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310

VILLE ROQUEFORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

13

Forme juridique	SAS	Dénomination	FONGEOM	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 9 4 7 8 3 0 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVAL	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 6 5 1 5 8 6	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	FORAGELEC	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 9 0 5 2 4	% de détention	24
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOECK	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 1 3 3 1 6 7 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOHURT	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 4 9 2 8 7 2 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOLONS	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 1 1 4 2 1 7	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVEN	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 1 9 3 5 2 4 6	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOFORON	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 6 9 5 3 6 3	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE

Forme juridique	SAS	Dénomination	GEODEEP	N° SIREN (si société établie en France)	819805029	% de détention	40
Adresse :	N°	Voie	35 BOULEVARD MAGENTA	Code Postal	75010	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ENESOL GEOTHERMIE	N° SIREN (si société établie en France)	750162620	% de détention	24
Adresse :	N°	Voie	HAMEAU D'AUZAS	Code Postal	30140	Commune	SAINT JEAN DU PIN
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVIS	N° SIREN (si société établie en France)	821773157	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOTHERMIX	N° SIREN (si société établie en France)	802117085	% de détention	50
Adresse :	N°	Voie	PLACE MALOJET	Code Postal	63200	Commune	RIOM
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVEN ELECTRICITE	N° SIREN (si société établie en France)	853581734	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FONROCHE GEOTHERMIE ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT France	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT
SIRET 52977064600014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012018
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE

Activités exercées	Etude et Vente Système Géothermie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	187 694	Bénéfice imposable à 28 %	60 390	Bénéfice imposable à 15 %	5 718	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
Tél :	Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 19062020	Lieu :	
	Qualité :	Nom du signataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																														
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b																																																									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c																																																									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d																																																									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e																																																									
					f																																																									
					g																																																									
					h																																																									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i																																																									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j																																																									
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)																																																									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																											
		1	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Année au cours de laquelle le versement a été effectué</th> <th colspan="7" style="text-align: center;">Montant des sommes versées :</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits</th> <th colspan="2" style="width: 20%;">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</th> <th colspan="3" style="width: 30%;">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="width: 10%;">Indemnités forfaitaires</th> <th style="width: 10%;">Remboursements</th> <th style="width: 10%;">Indemnités forfaitaires</th> <th style="width: 10%;">Remboursements</th> <th style="width: 10%;">Indemnités forfaitaires</th> <th style="width: 10%;">Remboursements</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>							Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements																																
Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :																																																													
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																																																										
	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements																																																								
J DIVERS																																																														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																														
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																														
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																														
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%																																																									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																									
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice																																																									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice																																																									
					MVLТ restant à reporter																																																									

FONROCHE GEOTHERMIE
SAS au capital de 3 210 000 €
ZAC des champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT
RCS AGEN 529 770 646
« La Société »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt, le 7 Août à 19h, à ZAC des Champs de Lescaze 47310 Roquefort,

La Société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, société par actions simplifiée au capital de 84 793 365 € ayant son siège social à 23 Chemin de Gurutzeta 64500 CIBOURE immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 523 128 205, représentée par son Directeur général, Monsieur Daniel ARNAULT,

La Société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX étant associée unique de la Société FONROCHE GEOTHERMIE (ci-après désignée la « Société »),

La Société CQFD AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice s'élevant à 488 591 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que la Société n'a pas supporté au titre de cet exercice des frais et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice de la façon suivante :

Section 1 – Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 488 591 €.

Section 2 – Affectation

- A hauteur de 24 430 € dans le compte réserve légale

A l'issue de ces opérations, le compte réserve légale passe de 8 874 € à 33 303,55 €.

- A hauteur de 464 161 € dans le compte report à nouveau

A l'issue de ces opérations, le compte report à nouveau passe de 168 605 € à 632 766 €.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement entre la Société et ses dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

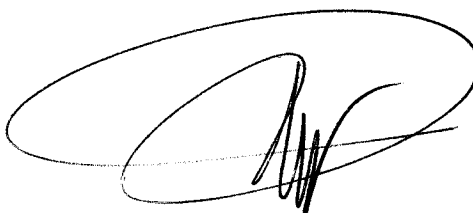
QUATRIEME DECISION

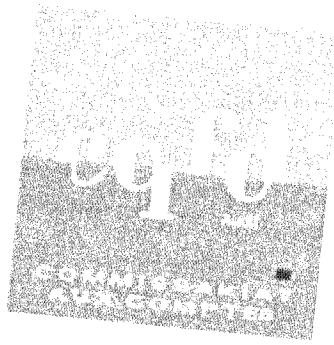
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique,

La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, Représentée par M. Daniel ARNAULT





Christophe DOMENGES
Marielle GALLO

FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646 RCS AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

CQFD AUDIT
48, rue de Cartou - 47000 AGEN -
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,
SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646 RCS AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

A l'associé unique,

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS FONROCHE GEOTHERMIE à la fin de cet exercice.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 15 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

2. Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,
SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295 - APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

Page 1 sur 33



Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, concernant l'avancement des travaux en cours, les événements sismiques dans la région de Strasbourg et le financement de l'activité et de son développement, exposés dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe précise que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Le paragraphe « Stocks et en-cours » de l'annexe précise que votre société active les coûts relatifs aux projets de géothermie. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et à mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Le paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe précise que votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon la méthode de l'achèvement. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à nous assurer du bien-fondé des principes appliqués, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 15 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

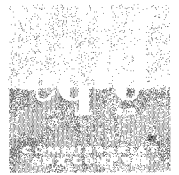
C Q F D A U D I T

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AGEN, le 20 Juillet 2020

Le Commissaire aux comptes
CQFD Audit



Christophe DOMENGES

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

ONROCHE GEOTHERMIE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	314 238	311 680	2 557	24 350
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238	311 680	2 557	24 350
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	178 893	11 663	167 230	1 644
Autres immobilisations corporelles	206 187	121 781	84 406	109 448
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	385 080	133 444	251 636	111 092
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 530 505		2 530 505	1 931 405
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 130		6 130	9 049
TOTAL immobilisations financières :	2 536 635		2 536 635	1 940 454
ACTIF IMMOBILISÉ	3 235 953	445 124	2 790 828	2 075 896
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 187 298		1 187 298	866 934
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	35 651 316		35 651 316	22 524 773
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	36 838 614		36 838 614	23 391 707
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 298 697	219 900	2 078 797	970 141
Autres créances	45 409 038		45 409 038	40 745 455
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	47 707 735	219 900	47 487 835	41 715 596
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	201 091		201 091	1 604 528
Charges constatées d'avance	88 623		88 623	189 178
TOTAL disponibilités et divers :	289 714		289 714	1 793 706
ACTIF CIRCULANT	84 836 063	219 900	84 616 163	66 901 010
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	88 072 016	665 024	87 406 992	68 976 906

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

FONROCHE GEOTHERMIE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 210 000	3 210 000	3 210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	8 874	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	168 605	(228 814)
Résultat de l'exercice	488 591	406 293
TOTAL situation nette :	3 876 070	3 387 479
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 623 410	4 857 425
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	8 499 480	8 244 904
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 301 451	2 944 778
AUTRES FONDS PROPRES	1 301 451	2 944 778
Provisions pour risques	20 392	37 892
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 392	37 892
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 294 782	5 300 000
Emprunts et dettes financières divers	46 506 347	44 297 833
TOTAL dettes financières :	62 801 128	49 597 833
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 565 277	7 487 975
Dettes fiscales et sociales	614 817	657 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 446	6 000
TOTAL dettes diverses :	11 184 540	8 151 500
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 600 000	
DETTES	77 585 668	57 749 333
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	87 406 992	68 976 906

Compte de Résultat (Première Partie)

NROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 031 852		2 031 852	2 421 449
Chiffres d'affaires nets	2 031 852		2 031 852	2 421 449
			16 181 075	11 676 296
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			47 396	
Autres produits			959	2 579
PRODUITS D'EXPLOITATION			18 261 282	14 100 325
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				4 125
Variation de stock de marchandises			(320 364)	(866 934)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 001	3 706
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			17 509 601	14 228 710
TOTAL charges externes :			17 197 238	13 369 607
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			16 317	25 680
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			517 183	790 303
Charges sociales			206 818	299 193
TOTAL charges de personnel :			724 001	1 089 496
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			80 275	101 416
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				219 900
Dotations aux provisions pour risques et charges				37 892
TOTAL dotations d'exploitation :			80 275	359 208
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 715	2 650
CHARGES D'EXPLOITATION			18 020 547	14 846 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			240 735	(746 316)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

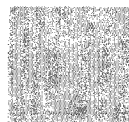
FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	240 735	(746 316)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	19 358	24 251
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	613 967	481 937
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	633 325	506 188
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	102 306	27 822
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	102 306	27 822
RÉSULTAT FINANCIER	531 019	478 365
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	771 754	(267 951)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	474 127	2 540
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 086 351	315 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	2 560 478	317 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 034	5 148
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 054 533	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	3 055 567	5 148
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(495 089)	312 392
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(211 926)	(361 851)
TOTAL DES PRODUITS	21 455 084	14 924 053
TOTAL DES CHARGES	20 966 493	14 517 760
BÉNÉFICE OU PERTE	488 591	406 293

Annexe



Désignation de la société : **SAS FONROCHE GEOTHERMIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2019, dont le total est de 87 406 992 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 488 591 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent les dispositions du règlement ANC N°2016-07 du 4 Novembre 2016 du Comité de la réglementation notamment le plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et de taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 3 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage industriel : 10 ans linéaire
- Installations générales Agencements : 10 ans linéaire
- Matériel de transport : 5 ans linéaire
- Matériel informatique : 3 ans linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritère reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par le groupe.

La société a souscrit fin 2019 à une augmentation de capital de sa filiale GEOVEN pour un montant de 599k€.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, des droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Fonroche Géothermie est l'entité du groupe chargée de réaliser les études techniques des projets de géothermie. Ces projets sont destinés à être hébergés dans des entités ad hoc qui porteront les investissements matériels et les financements levés. Pour ce fait, ces coûts de développement sont activés.

Ainsi, le développement d'un projet Géothermie s'étend sur une période minimale de 4 ans. Cette période, qui s'achève à la mise en construction de l'unité de géothermie profonde, peut se découper en 4 phases distinctes précédant l'exploitation :

- Obtention des PER (I)
- Forage (dont travaux exploratoires géosciences) (II)
- Construction (2° puits) (III)
- Installation de surface (IV)

Toutes ces phases nécessitent la mise en œuvre de moyens humains et techniques spécifiques générateurs de coûts pour l'entreprise : salaires, frais de déplacement et de fonctionnement, frais d'études extérieures ou investissements en divers équipements.

L'obtention de PER (I) est une étape clé du développement puisqu'elle donne une exclusivité territoriale de 5 ans renouvelable 2 fois. Le titulaire de ce titre minier est le seul à pouvoir commercialiser, donc le seul à pouvoir établir une installation en profondeur et en surface. Il a donc en tant que tel une valeur généralement évaluée en fonction de la ressource disponible. Nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer cette valeur. Les dépenses engagées dans cette phase préliminaire, avant l'obtention du PER, sont comptabilisées en charges.

Grâce au PER, la phase d'exploration (de forage) (II) devient possible.

Le démarrage des forages nécessite au préalable des travaux exploratoires précis (géophysique, définition de l'objet géologique cible - lithologie, modèle surfacique, modèle structural, données mécaniques, perméabilité, géochimie - modélisation du réservoir, modélisation prévisionnelle de l'exploitation par production/injection sur 30 ans), des coûts d'ingénierie de forage, des coûts d'ingénierie thermique pour la valorisation en surface de la chaleur, des frais de sélection de site, des investissements et des coûts d'installation d'un rig de forage, des coûts de préparation du site, des coûts juridiques, des coûts d'assurance, des coûts de recherche de financements et des coûts indirects* liés aux précédents (temps passé sur les recherches de financements par exemple, ou les frais de fait attribuables à l'activité : frais généraux et administratifs dédiés à l'activité géothermique).

Ces frais de développement sont considérés comme des coûts d'acquisition des immobilisations que sont les puits exploratoires. Ces coûts, mesurables et individualisés par projet, sont donc activés pendant toute la phase de préparation de l'exploration ("coûts d'acquisition des puits") et affectés en "stocks en cours".

Au lancement du plan d'exploration, ces stocks ont pour valeur leur coût historique car à ce stade, tout tend à démontrer que la campagne d'exploration sera un succès (disponibilité de zones aquifères à bonne profondeur, à bonne température et à bonne pression). Au cours de la campagne, et à chaque fois qu'un forage ne permet pas de tester positivement une zone aquifère exploitable, la probabilité de succès se réduit et le stock est ajusté en conséquence.

En conséquence,

- Si le programme échoue totalement (aucun puits ne présente des conditions d'exploitation viables), les coûts d'acquisition des puits ne sont pas constatés en stock.
- Si le programme permet de trouver des conditions d'exploitation géothermiques viables, il y a de fortes probabilités que les coûts engagés pourront être cédés à la SPV. La phase III viendra confirmer la capacité d'injection industrielle du réservoir qui aura été pré validé lors des tests de la phase II. Les coûts d'acquisition sont donc conservés en immobilisation en cours pour être transférés en immobilisations corporelles et amortis à partir de la mise en exploitation de la station géothermique, soit à la fin de la phase IV, dès lors que le raccordement électrique est réalisé.

A chaque phase du programme, les actifs constitués ont une valeur intrinsèque. Juridiquement, les PER sont cessibles (principe d'amodiation ou de mutation). Economiquement, leur valeur de marché dépend du potentiel de ressources. Plus les phases sont avancées (à l'issue des études géophysique, la valeur potentielle devient précise), plus les actifs constitués ont une valeur de cession importante. Nous estimons possibles d'identifier 4 à 5 secteurs d'exploitation par PER, ce qui représente à minima un multiple de notre investissement initial.

Il y a deux projets en phase II :

- Strasbourg : PER accordé en juin 2013

- Val de Drôme : PER accordé en mars 2014

Au 31/12/2019, il y a un projet en phase III : Strasbourg : secteur de Vendenheim.

- La variation des en-cours de production sur l'exercice a diminué de 1 814 105 euros, le cumul des coûts activés à cette date est de 9 994 833 euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciations d'actif tiennent compte des éventuels risques afférents à des sociétés liées ou avec un lien de participation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

AUTRES INFORMATIONS

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er Janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1% de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF.

Résultat Exceptionnel

Les produits exceptionnels se décomposent principalement comme suit :

Suite à l'arrêt du projet Fongosec, le montant de l'avance conditionnée, liée à ce projet, a été réduite, ainsi la société a comptabilisé un produit exceptionnel de 2.083.351€ soit un solde d'avance à rembourser au 31/12/2019 de 1.301.451,13€.

Les charges exceptionnelles se décomposent principalement comme suit :

Suite à l'arrêt du projet Fongosec, la société a comptabilisé une charge exceptionnelle de 2.840.238€ correspondant aux coûts stockés en lien avec ce projet et situé sur le PER de Lons.

Engagement de retraite

Au 31 décembre 2019, l'engagement retraite n'est pas significatif. Il ne fait l'objet ni d'une provision dans les comptes ni d'une information chiffrée dans l'annexe.

Engagements hors bilan

Dans le cadre de l'obtention des PER, Fonroche Géothermie doit dans un délai de 5 ans engager des dépenses conformément aux programmes exploratoires des titres miniers dont le montant est fixé par arrêté publié au journal officiel.

En cas de non-respect de ces engagements, Fonroche Géothermie perdrait le droit de renouvellement automatique et exclusif du PER. Fonroche Géothermie se verrait alors dans l'obligation de renégocier de gré à gré avec l'Etat l'exploration exclusive pour une nouvelle période de 5 ans ou redéposer une demande de PER ouverte à la concurrence.

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

Passif éventuel

La société est partie à un contentieux avec la société Flodim. Le montant demandé est rejeté dans sa totalité par la société. Une première audience était prévue le 11 mars 2020. Celle-ci a été reportée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Nous n'avons pas d'information à ce jour concernant une nouvelle date de comparution.

La société est partie à un contentieux avec la société Anger's. Le montant demandé est rejeté dans sa totalité par la société. Une première audience est prévue le 14 septembre 2020.

FAITS CARACTERISQUES

Durant l'exercice 2019, FONROCHE GEOTHERMIE a poursuivi avec sa filiale GEOVEN la réalisation du puit 2. Pour le compte de cette dernière, la méthode de comptabilisation de ce contrat long terme retenu par la société est à l'achèvement. Le montant des travaux en cours au 31/12/2019 est de 17 253 171€.

La poursuite des travaux du puits 1 et la réalisation d'un multidrain pour le compte de GEOVEN ont conduit à constater des travaux en cours pour respectivement 4 311 482€ et 4 091 830€.

Afin de pouvoir financer l'activité et le développement des projets de FONROCHE GEOTHERMIE et de ses filiales, la société mère COMPAGNIE DES CHATEAUX a consenti à sa filiale FONROCHE GEOTHERMIE une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2019 à 46 506 347€.

Suite aux évènements sismiques intervenus dans la région de Strasbourg les 12 et 13 novembre 2019, des liens ont été faits par certains articles de presse entre nos activités et ces évènements sismiques. La société Geoven rejette être à l'origine de cette épisode sismique. La société communique toutes les informations dont elle dispose dans le cadre de son activité aux autorités locales de la DREAL qui est chargée du suivi du projet. Ces échanges d'informations vont continuer pendant les phases de fin de travaux, de mise en service et d'exploitation de la centrale. Ces échanges ont conduit la société à améliorer notamment son réseau de surveillance microsismique mais ne remettent pas en cause la continuité de l'activité et du projet de la société

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales en France.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe : FONROCHE GEOTHERMIE.

EVENEMENT POST CLÔTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation

L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle du personnel

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes au 15 juillet 2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

SAS FONROCHE GÉOTHERMIE

Comptes annuels 31/12/2019

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid. Encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffe d'affaires Résultat
FILIALES (>50%)					
GEOLONS	1 000	100,00%	1 000	60 413	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-5 994	0	1 000	0	-865
GEOFORON	1 000	100,00%	1 000	52 675	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-51 644	0	1 000	0	-664
GEOVAL	1 000	100,00%	1 000	582 597	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-42 540	0	1 000	0	-8 156
GEOECK	1 000	100,00%	1 000	885 444	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	51 121	0	1 000	0	-12 339
GEOHURT	1 000	100,00%	1 000	159 224	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-46 759	0	1 000	0	-18 723
GEOVEN	600 000	100,00%	600 000	35 224 457	306 614
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-952 220	0	600 000		-1 047 431
GEOVIS	5 000	100,00%	5 000	4 143	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	2 416	0	5 000	0	-279
FONGEOM	455 000	100,00%	910 000	64 814	636 031
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	1 012 101	0	910 000	880 000	43 948
GEOVEN ELECTRICITE	100	100,00%	100	597	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-705	0	100	0	-805
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
FORAGELEC	1 005 000	24,00%	241 200	3 862 141	9 393 241
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	1 868 550	0	241 200	0	21 722
ENESOL GEOTHERMIE	2 309 000	24,47%	565 000	896 184	7 054 860
2652 Hameau d'Auzas 30140 Saint Jean du Pin	2 641 247	19 358	565 000	0	101 347
GEODEEP	10 000	40,00%	4 000	103 931	0
35 bld Magenta 75010 Paris	-212 650	0	4 000	0	-84 542
GEO THERMIX	400 200	50,00%	200 100	101 986	NC
4 Place Malouet 63200 Riom	NC	0	200 100	0	NC
AUTRES TITRES					

immobilisations

Période du 01/01/19 au 31/12/19

NROCHE GEOTHERMIE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	314 238		
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	2 200		176 693
Installations générales, agencements et divers	21 426		
Matériel de transport	57 123		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	105 306		22 332
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	186 054		199 026
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 931 405		599 100
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 049		
TOTAL immobilisations financières :	1 940 454		599 100
TOTAL GÉNÉRAL	2 440 746		798 126

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			314 238	
TOTAL immobilisations incorporelles :			314 238	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			178 893	
Inst. générales, agencements et divers			21 426	
Matériel de transport			57 123	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			127 638	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			385 080	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 530 505	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 919	6 130	
TOTAL immobilisations financières :		2 919	2 536 635	
TOTAL GÉNÉRAL		2 919	3 235 953	

Amortissements

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	289 887	21 793		311 680
TOTAL immobilisations incorporelles :	289 887	21 793		311 680
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	556	11 663	556	11 663
Inst. générales, agencements et divers	5 378	2 143		7 520
Matériel de transport	15 998	11 425		27 423
Mat. de bureau, informatique et mobil.	53 031	33 808		86 838
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	74 962	59 038	556	133 444
TOTAL GÉNÉRAL	364 850	80 831	556	445 124

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)			

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)				

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ

Provisions Inscrites au Bilan

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	37 892		17 500	20 392
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	37 892		17 500	20 392

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	219 900			219 900
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	219 900			219 900

TOTAL GÉNÉRAL	257 792		17 500	240 292
----------------------	----------------	--	---------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

ONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 130		6 130
TOTAL de l'actif immobilisé :	6 130		6 130
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	263 880		263 880
Autres créances clients	2 034 817	2 034 817	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	235	235	
État - Impôts sur les bénéfices	636 303	636 303	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 568 677	1 568 677	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 008	9 008	
État - Divers			
Groupe et associés	42 010 492	6 786 035	35 224 457
Débiteurs divers	1 180 324	1 180 324	
TOTAL de l'actif circulant :	47 707 735	12 219 399	35 488 337
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	88 623	88 623	

TOTAL GÉNÉRAL	47 802 488	12 308 022	35 494 467
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	16 294 782	16 294 782		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 565 277	10 565 277		
Personnel et comptes rattachés	35 996	35 996		
Sécurité sociale et autres organismes	72 088	72 088		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	496 386	496 386		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 347	10 347		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	46 506 347		46 506 347	
Autres dettes	4 446	4 446		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 600 000	3 600 000		

TOTAL GÉNÉRAL	77 585 668	31 079 321	46 506 347	
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

RAPPEL : Fonds commercial		
---------------------------	--	--

Charges à Payer

ONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 113 380
Dettes fiscales et sociales	55 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	4 446
TOTAL	4 172 940

Produits à Recevoir

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 028 817
Personnel	
Organismes sociaux	
État	9 008
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	582 000
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 619 825

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

ONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	1 187 298	866 934	320 364	
TOTAL I	1 187 298	866 934	320 364	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services	9 994 833 25 656 483	11 808 938 10 715 835	14 940 647	1 814 105
TOTAL III	35 651 316	22 524 773	13 126 542	

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)

II + III

13 126 542

Charges et Produits Constatés d'Avance

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	88 623	3 600 000
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	88 623	3 600 000

Composition du Capital Social

INROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	214000	15
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	214000	15

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/19 au 31/12/19

GROUPE GÉOTHERMIE

Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	3 210 000			3 210 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	8 874			8 874
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	168 605			168 605
Résultat de l'exercice		488 591		488 591
Subventions d'investissement	4 857 425	206 010	440 024	4 623 411
Provisions réglementées				
TOTAL	8 244 904	694 601	440 024	8 499 481

Effectif Moyen

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		

TOTAL	9	
-------	---	--

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

ONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	488 591
Impôts sur les bénéfices	(211 926)
RÉSULTAT AVANT IMPOT	276 665
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	276 665

Engagements Financiers

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	880 000
La SAS Fonroche Géothermie s'est porté caution solidaire pour un montant en principe de 880.000€, plus intérêts commissions et frais accessoires dans le cadre du crédit à long terme souscrit par Fongecom auprès du Crédit Agricole.	

TOTAL

880 000

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	5 000 000
La SAS La Compagnie des Châteaux s'est porté caution solidaire à hauteur de 5 000 000 euros des billets de trésorerie souscrits par la SAS Fonroche Géothermie	
Au 31/12/2019 l'encours de billets de trésorerie s'élève à 14 000 000 euros.	

TOTAL

5 000 000